

AIDEMA - ASSEMBLEE GENERALE DU 02/12/2005 RAPPORT FINANCIER

Le budget 2004-2005 avait été conçu dans une optique bisannuelle : il devait permettre le retour à l'équilibre et la restauration de marges de manœuvres destinées à relancer l'école l'année suivante, si le prévisionnel 2005-2006 confirme la bonne santé économique de l'association. La 1^o partie de ces prévisions est d'ores et déjà réalisée car budget 2004-2005 présenté ce soir indique sans équivoque le retour à l'équilibre après 4 années d'efforts de la part des adhérents, des salariés et du CA et des communes qui nous soutiennent.

Effort de la part des communes qui nous ont aidé à absorber le coût de l'affaire prud'homale trouvée à l'arrivée de l'équipe actuelle.

Effort de la part des salariés qui ont donné de leur temps gratuitement pour certaines manifestations et qui n'ont eu que les augmentations minimales imposées par la convention collective.

Effort de la part des adhérents qui ont eu à subir des augmentations importantes : refonte complète des tarifs en 2002 avec une hausse moyenne de 12 % puis en 2003, 2004 et 2005 des hausses de 4 %, 5 % et 3 %.

Effort de la part du CA qui depuis 3 ans fait tourner une structure de 20 profs et de 200 élèves sans secrétariat alors cette taille de structure correspond à la moyenne des écoles de musique de régie municipale. On peut remercier Monique et Christine qui ont largement contribué au passage de cette période difficile.

Effort enfin de tous les acteurs de l'AIDEMA, profs, élèves et CA qui ont accepté de travailler dans une structure où des économies drastiques ont été effectuées sur tous les postes et où aucun investissement ni même remplacement de matériel n'a été fait depuis 4 ans.

Analyse du budget 2004 – 2005 :

1. DEPENSES :

Salaires brut : 76 188 euros : grâce à la modération salariale le montant de cette année avec 90 heures de cours hebdomadaires est identique à celui d'il y a 2 ans pour 89 heures de cours hebdomadaires

Charges sociales : 29 561 euros : en diminution importante cette année : 10 000 euros de moins qu'au prévisionnel. En fait 4000 euros provisionnés pour ASSEDIC affaire prud'homale pas réclamé ; de plus avec nouveaux profs on a des taux de charges plus faibles qu'avec les anciens : ça va de 27.5 % à 46.46 % ; la moyenne pondérée est à 38.81 % soit 8 % de moins qu'au prévisionnel qui avait été fait sur l'hypothèse la plus haute soit, sur 76 000 euros, environ 6100 euros d'économies.

Provision déroulement de carrière : 0 euros : imposé par la convention collective depuis 2 ans, il prendra effet dans 5 ans ; pour l'instant rien n'a été payé ni provisionné en attendant le retour à l'équilibre. Prévu rattrapage dans le prochain budget.

Médecine du travail : 845 euros : obligatoire mais pour limiter les frais on demande aux salariés ayant d'autres employeurs de nous fournir leurs certificats d'aptitude ce qui nous dispense de les inscrire et donc de payer pour eux ; c'est encore du travail de secrétariat en plus mais ça permet d'économiser 85 € par salarié dispensé.

Salaires et frais de stages : 1837 euros : les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement ; ce poste est donc couvert par le poste recettes stages

Concerts : 750 euros : les profs sont payés en défraiement ce qui permet d'économiser les charges sociales

Accompagnements : 171 euros : pour les instruments le nécessitant les élèves sont accompagnés au piano lors de leur examen et ont droit à une répétition avec le pianiste avant l'examen. C'est vraiment le minimum ; dans les écoles plus riches que nous il y a un pianiste payé quelques heures toutes les semaines pour répéter avec les élèves, on en est encore loin. En moyenne nous dépensons moins d'un euro par élève et par an en accompagnement.

Réunions : 0 euros : pour assurer la cohésion d'une équipe de 20 professeurs ne faisant que se croiser dans l'école et monter des projets d'école il est nécessaire de les réunir. Depuis 2 ans la convention collective oblige à rémunérer ces réunions : jusqu'alors les profs sont venus bénévolement. Nous prévoyons de rémunérer 40 heures – professeur de réunion l'an prochain soit une réunion de deux heures avec tous les profs : on ne peut pas faire moins

Jurys : 136 + 270 = 406 euros : pour limiter les frais on a regroupé les classes pour faire des jurys communs et les examens de fin de cycle se passent au niveau départemental ; ce poste a été réduit de 1500 à 406 € soit environ 2 euros par élève.

→ au total les rémunérations représentent 92 % de nos dépenses

Location harpe : 732 euros : l'achat de la petite harpe que nous louions depuis plus de 10 ans a permis de stabiliser ce poste à 732 € au lieu des plus de 1100 euros antérieurs.

Accordage des 7 pianos : 530 euros : 72 € par piano, 1 fois / an

Entretien / renouvellement instruments musique et matériel : 45 euros : il va être temps de faire quelque chose ; il manque des instruments pour les ateliers instrumentaux, un projet de musique assistée par ordinateur est en attente depuis au moins 4 ans faute de budget, il manque des tables et des chaises pour les cours de FM, il faudrait remplacer les lecteurs de CD et cassettes des cours de FM et éveil musical qui sont hors d'usage, ...

SACEM : 131 euros : cette année un concert fait en commun avec l'harmonie du Perray qui a payé la SACEM donc pas une seule redevance SACEM ; en année normale c'est deux (concert prof + celui élèves)

Location pianos : 510 euros : correspondant à la location de 2 pianos : concert prof + élève

Assurance : 850 euros :

Cotisations : 1459 euros : cotisations musicales (FFEM et SEAM) et adhésion à un syndicat d'employeurs associatifs qui nous informe et nous conseille notamment en matière de convention collective et droit du travail.

→ au total les charges "musique" c'est-à-dire liées à l'objet social de l'association représentent 114 015 euros soit 95,4 % des dépenses.

Honoraires comptable : 3600 euros : ce qui plutôt en dessous des prix du marché pour la gestion de 20 salariés ; représente 3,01 % des dépenses

Frais de fonctionnement : 1899 euros : soit 1,59 % des dépenses ; là aussi nous avons fait des économies puisque le prévisionnel était à 2800 euros : frais bancaires réduits au ¼ du prévisionnel et frais de réception à 40 % du prévisionnel.

2. RECETTES :

Cotisations adhérents : 91 202 euros : difficile à prévoir car dépend de la répartition des élèves entre cours particuliers et collectifs ; dans la moyenne des 2 années précédentes qui étaient à 85 499 et 94 045 euros ; 68,24 % des recettes

Subventions municipales : 33 998 euros : en baisse par rapport à l'année précédente et au prévisionnel alors que subvention demandée par élève est restée la même : 191 euros. Ceci dû au changement de la répartition du nombre d'élèves entre les différentes communes ; les communes avec moins d'élèves ont donné les subventions demandées qui étaient en baisse alors que le Perray à qui nous avions demandé environ 2000 euros de plus n'a pas pu nous attribuer la totalité de ce qui était demandé. Ceci pose un problème : les dépenses sont constituées à plus de 90 % par les salaires des profs et les recettes à 70 % par les cotisations, ce qui signifie que si nous n'avons pas de subvention pour un élève, sa cotisation ne permet même pas de payer son prof. Par conséquent cette année nous avons dû demander un supplément de 41 euros à tous les perrotins, ce qui n'a pas toujours été bien accepté même quand on a expliqué que chaque élève du Perray était quand même subventionné à hauteur de 151 euros. Pour éviter ceci il faudrait que nous puissions compter sur une subvention globale de la communauté de

communes. Dans ces conditions on peut gérer en disant que l'école accepte tant d'élèves sur la communauté de commune et qu'au delà les gens sont sur liste d'attente ; avec le système c'est impossible car il faudrait gérer 5 listes d'attente selon les communes avec mise à jour en temps réel à cause des forums simultanés ! L'idéal serait même d'avoir une subvention de la communauté de commune avec un montant fixé pour plusieurs années car actuellement nous faisons notre budget et nos tarifs en mai en nous basant sur des subventions qui représentent 30 % de notre budget de fonctionnement et dont nous ne connaissons le montant que 8 mois plus tard.

Autres subventions : 4957 euros : le conseil général nous a attribué en plus de la subvention habituelle, une subvention pour l'achat de la harpe ainsi qu'une subvention pour un projet pédagogique d'où les 1900 euros de surplus par rapport au prévisionnel. Malheureusement ce sont des subventions exceptionnelles non reconductibles.

Autres recettes : 3487 euros : stages, concerts, location d'instruments et dons ; il y avait 3500 euros au prévisionnel.

3. RESULTAT :

En tenant compte des 6000 euros d'économies de charges + 4000 euros d'ASSEDIC affaire prud'homale + 1900 euros de subventions exceptionnelles du CG + 1000 euros d'économies sur les frais de fonctionnement, on arrive à un excédent de 14 130 euros, soit 11 % des dépenses, qui, en fait, est une provision pour les dépenses des exercices 2004 – 2005 et 2005 – 2006 qui ont été retardées jusqu'à confirmation des résultats 2004 – 2005 et établissement du prévisionnel 2005 – 2006. En effet, par prudence, nous n'avons pas voulu engager de dépenses avant que l'exercice ne soit clos et la marge de manœuvre confirmée par la comptable ; ces dépenses longtemps retardées et devenues indispensables sont :

- ↪ Prime secrétaire : 506 euros
- ↪ Passage secrétaire à 6h15 / semaine : $85 \times 12 \times 4,4646 = 1500$ euros (non chiffré dans le prévisionnel)
- ↪ Régularisation secrétaire groupe 4 : 356 euros / an
- ↪ Salaire directeur : dans l'étude faite par Antoine & Françoise en octobre 2004 les besoins de l'Ecole étaient évalués 9 h00 de directeur (et non de directeur pédagogique) par semaine ; nous sommes actuellement à 5h00 de directeur pédagogique par semaine, faudrait donc environ 3000 euros / an pour arriver à ce but
- ↪ Achat matériel (tables, chaises et petit matériel) : nous explorons actuellement la possibilité d'obtenir du matériel de rebut scolaire avant d'engager ces dépenses
- ↪ Entretien / renouvellement instrument musique (archets, embouchures,...) : étude en cours, non encore chiffré
- ↪ Achat grande harpe en LOA : pour éviter une location à fonds perdus qui nous coûte 732 euros par an ; cet achat est subventionnable à 30 % par le Conseil Général

De plus nous projetons une réforme des tarifs qui se traduira par une pause dans les hausses et, si possible, la gratuité de certaines activités collectives pour les adhérents. Actuellement nos tarifs sont équivalents à ceux que Rambouillet applique aux "extérieurs" : si nous voulons conserver notre école de musique sur notre communauté de commune nous devons faire une pause dans l'augmentation de nos tarifs tout en augmentant le nombre d'activités auxquels ils donnent droit.